

L'ENSEIGNEMENT DE LA BIBLIOTHÉCONOMIE

LE PROGRAMME DE L'UNIVERSITÉ DE COLOGNE

En Allemagne fédérale, contrairement à beaucoup d'autres pays, ce n'est que ces dernières années que la bibliothéconomie a été reconnue comme une discipline universitaire sanctionnée par un diplôme académique. Jusqu'alors, il n'y avait dans les universités allemandes que des chaires à titre personnel, bien que diverses études eussent conclu à la nécessité d'un enseignement à part entière. Les chaires étaient confiées à des spécialistes en fonction de leur qualification individuelle. De ce fait, elles ne pouvaient guère assurer une véritable continuité dans le temps de l'enseignement et de la recherche bibliothéconomique.

A l'Université Georg-August de Göttingen a été créée en 1886 une chaire de bibliothéconomie pour le directeur de la bibliothèque universitaire, Karl Dziatzko (1842-1903). Son successeur à la bibliothèque, Richard Pietschmann (1851-1923) fut nommé de 1903 à 1923 à cette chaire. A son décès, la chaire fut transférée à l'Université Friedrich Wilhelm de Berlin où elle fut supprimée en 1924 pour des raisons économiques.

De même, l'Institut de bibliothéconomie que Fritz Milkau (1859-1934) dirigeait à l'Université de Berlin de 1928 à 1933 n'a pas survécu à son fondateur. Seul, l'Institut de bibliothéconomie et de l'information scientifique, créé en 1955 à l'Université Humboldt de Berlin, peut actuellement se prévaloir d'un bon quart de siècle de fonctionnement fructueux.

Pour une partie de la bibliothéconomie, l'étude du livre, un enseignement a été introduit en 1947 à l'Université Johannes Gutenberg de Mayence. Jusqu'en 1966, cette chaire « Gutenberg », détenue alors par Aloys Ruppel (1882-1977), était financée par une fondation en attendant qu'elle fût transformée en chaire universitaire à part entière, pour l'étude du livre, des manuscrits et de l'imprimerie. Hans Widmann (1908-1975) l'occupait de 1968 à 1975 ; Hans Joachim Koppitz lui succéda en 1976.

Cette chaire est liée à l'Institut du Livre (Institut für Buchwesen). L'étude de cette discipline qui peut mener à un diplôme universitaire, est possible comme matière principale ou comme matière secondaire.

En 1974, à la Faculté des lettres de l'Université de Cologne, une chaire fut créée pour la bibliothé-

nomie ; les cours commencèrent le semestre d'été de 1975. Avec l'aide d'un certain nombre de chargés de cours, il fut possible d'organiser un enseignement pour les différentes parties de la bibliothéconomie. Selon la réglementation des études, cette discipline recouvre :

- la bibliothéconomie théorique²,
- la bibliothéconomie pratique,
- la technologie des bibliothèques,
- l'histoire des bibliothèques,
- les documents, leurs formes et leurs supports.

Selon cette réglementation, la bibliothéconomie a pour objet « l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques d'un point de vue diachronique et synchronique, y compris l'étude de l'information et celle du livre, et sous leurs aspects historique, littéraire et économique.

Il ressort de cette formulation que les fonctions, les activités des bibliothèques, leurs fonds et leur environnement se trouvent au cœur de cette discipline, contrairement aux conceptions antérieures qui privilégiaient l'histoire des bibliothèques. On a tenu compte des observations de Rolf Kluth, Hermann Wassner et d'autres.

Kluth assigne comme but à la bibliothéconomie « d'expliquer théoriquement et de rechercher méthodiquement :

- 1° Ce qu'est la bibliothèque, quels sont ses objectifs, et quelle est sa finalité.
- 2° Comment le travail doit être mené pour permettre à la bibliothèque d'atteindre ses objectifs, et quels sont les méthodes, structures et systèmes nécessaires pour les réaliser.
- 3° Sur quelle base et avec quels moyens la bibliothèque doit accomplir sa fonction ».

Wassner considère qu'il faut analyser méthodiquement les sujets suivants :

1. La gestion de la bibliothèque.

2. *N.d.T.* : A défaut d'une terminologie équivalente, nous avons retenu les expressions : « bibliothéconomie théorique » et « bibliothéconomie pratique » pour traduire les deux termes : « Bibliothekstheorie » et « Bibliothekslehre » qui signifient littéralement « théorie des bibliothèques » et « enseignement des bibliothèques ».

1. La traduction de cet article est due à Mlle M.-T. Pouillias, conservateur de la Bibliothèque municipale de Rennes, et à M. Littler, conservateur à la BNU de Strasbourg.

2. Les livres gérés (c'est-à-dire livres et autres *media*, leur histoire, leur classification, etc.).

3. Les activités spécifiques telles que le transfert de l'information.

4. Les cibles (c'est-à-dire, les utilisateurs et le public potentiel, la fonction de la bibliothèque dans la société).

Si l'on réfléchit plus avant au troisième point énoncé par Wassner, à savoir le transfert de l'information, il apparaît clairement que c'est le recours à des *media* spécifiques et à des méthodes propres qui caractérise l'activité de la bibliothèque dans le processus général de l'information. La bibliothèque constitue un système d'information particulier qui doit remplir des tâches bien définies. A la mission traditionnelle de diffusion des documents s'ajoute celle d'information sur la littérature existante et disponible, par exemple par des recherches bibliographiques et de localisation, et celle de fournir directement certaines informations concernant des sujets, des données et des faits à partir des ouvrages de référence de la bibliothèque ou à partir des bases de données externes. La bibliothéconomie doit aussi traiter ces activités dans une perspective systématique, comparative et historique. Elle peut donc être considérée comme une partie spécifique de la science de l'information et être rattachée au point de vue épistémologique à cette discipline, notamment en ce qui concerne la bibliothéconomie anglo-américaine.

I. LE DOMAINE DE LA BIBLIOTHÉCONOMIE ET SES COMPOSANTES

La bibliothéconomie peut se diviser en 5 parties. Au centre, on trouve les questions et les problèmes de la bibliothéconomie théorique, les principes de la bibliothéconomie pratique, la technologie appliquée aux bibliothèques et l'histoire des bibliothèques ; par ailleurs, l'étude des divers documents et des formes de publications qui sont le support du patrimoine scientifique, littéraire et artistique dans les bibliothèques, joue un rôle important.

1. La Bibliothéconomie théorique

De la bibliothéconomie théorique relève tout d'abord l'étude de l'organisation des bibliothèques. Ceci englobe les questions qui traitent des différentes structures des bibliothèques, c'est-à-dire leur organisation en systèmes et réseaux d'information, les problèmes de coopération, l'étude des catalogues collectifs et des institutions centralisées de bibliothéconomie qui servent à la coopération ainsi que celle des diverses formes de prêt et de prêt interbibliothèques. En outre, les questions sociologiques et économiques de la bibliothéconomie devraient être examinées ici ; de telles questions concernent la place des bibliothèques dans leur environnement sous le double aspect des personnels et des institutions qu'elles desservent.

Une autre partie de la bibliothéconomie théorique concerne le classement et les classifications. A cette

subdivision se rattache l'étude des classifications générales et des classifications spécialisées ainsi que celle des différentes démarches et techniques du travail scientifique et intellectuel. En relèvent également l'initiation aux diverses formes de publications, tout comme les recherches méthodiques sur les bases d'information bibliothéconomique et les études des applications possibles des procédures bibliothéconomiques et les études des applications possibles des procédures bibliométriques. Un exemple est l'analyse de Cluster qui a bénéficié d'une attention croissante ces dernières années.

L'étude de la référence bibliographique constitue la troisième partie de la bibliothéconomie théorique. Sous cette rubrique, il faut comprendre en premier lieu l'étude de la description formelle des documents, notamment le catalogage auteurs aussi bien que le développement des normes pour le catalogage alphabétique. Ceci inclut les problèmes de catalogage en coopération, la construction de bases de données et les théories concernant l'utilisation de services extérieurs dans ce domaine. Cette partie concerne également les principes qui régissent la rédaction formelle des documents secondaires : listes de publications, bibliographies, revues d'analyses, fiches documentaires, rapports de recherches en cours ainsi que les manuels, les index et les bases de données qui signalent la littérature sous une forme plus synthétique.

La quatrième partie de la bibliothéconomie théorique, à maints égards très étroitement liée à la troisième, est l'étude de l'analyse documentaire. Elle concerne l'étude de tous les procédés qui ont pour objet de signaler le contenu des divers documents quelle que soit leur forme : bibliographies générales et bibliographies spécialisées, indexation systématique ou alphabétique des matières avec un thésaurus, les principes de base de l'établissement d'index des sujets, et l'utilisation par les bibliothèques des bases de données.

A ce secteur de la bibliothéconomie appartiennent aussi l'étude de la science de l'information dans les bibliothèques, qui englobe les services de traitement de l'information dans les bibliothèques, la recherche documentaire, l'utilisation de la bibliothèque et les études sur les utilisateurs, le flux de l'information et les besoins spécifiques en information, les services de diffusion sélective de l'information (SDI) tout comme l'impact rétroactif de ces services sur la bibliothèque et les activités de relations publiques de la bibliothèque en général.

Une autre partie de ce domaine recouvre la terminologie bibliothéconomique pour laquelle une étroite coopération avec d'autres disciplines de la science de l'information est nécessaire, spécialement au niveau international où l'importance de ces activités va croissant.

L'étude des normes de bibliothèque achève cette énumération des diverses composantes de la bibliothéconomie théorique. Cette présentation systématique montre clairement les multiples connexions de la bibliothéconomie et de la science de l'information.

2. La Bibliothéconomie pratique

La bibliothéconomie pratique, qui est en continuité avec la théorie, comprend quatre parties :

1. La bibliothéconomie comparée et l'étude des types de bibliothèques.
2. La gestion des bibliothèques.
3. L'administration des bibliothèques.
4. La législation des bibliothèques.

Cette liste montre que la notion de bibliothéconomie pratique est conçue ici plus largement que chez Horst Kunze qui désignait uniquement par ce terme l'administration des bibliothèques.

Dans la première partie de la bibliothéconomie pratique, il faut analyser les problèmes et les méthodes de travail des diverses catégories de bibliothèques, à la fois catégorie par catégorie et en les comparant les unes aux autres. On peut distinguer les catégories suivantes : les bibliothèques d'étude et de recherche, les bibliothèques publiques, les bibliothèques spécialisées, les bibliothèques universitaires, les bibliothèques pour la jeunesse, les bibliothèques scolaires, sans oublier les distinctions que l'on peut établir selon que les bibliothèques sont des institutions centrales, régionales ou internationales.

De la gestion des bibliothèques relèvent les questions de leur organisation en général, et plus spécialement les questions de structure et d'organigramme, ainsi que celles relatives à la direction du personnel et à l'analyse des coûts.

A l'administration des bibliothèques se rattachent, outre l'étude de l'administration, l'accroissement des collections, les méthodes d'acquisition, l'application concrète des techniques de description et d'analyse bibliographiques étudiées dans la partie théorique, et finalement les questions concernant l'utilisation réelle de la bibliothèque.

La législation des bibliothèques recouvre les statuts, les règlements de la bibliothèque et du prêt interbibliothèques, le dépôt légal des publications et le droit d'auteur, la protection des fichiers de données dans les bibliothèques ainsi que la législation pénale afférente à ces questions.

3. La Technologie des bibliothèques

Le domaine de la technologie comprend l'architecture, l'équipement technique, la reprographie, le traitement informatique et les moyens audiovisuels.

L'architecture est entendue comme aménagement de la bibliothèque. A ce secteur se rattachent non seulement les principes théoriques pour déterminer les normes de surface pour les différentes fonctions de la bibliothèque, mais aussi les problèmes d'équipement fonctionnel pour les salles de lecture et les autres surfaces publiques, la disposition des rayonnages, la conception des zones d'étude et de travail, les questions d'éclairage et de contrôle de température et enfin la flexibilité et la résistance du bâtiment.

La partie consacrée à l'équipement technique comprend toutes les installations techniques nécessaires au fonctionnement de chaque bibliothèque et à la communication entre elles ; ceci recouvre le matériel de bureau, les installations de convoyeurs (notamment les installations de transport de livres) et les techniques modernes de télécommunication pour le transfert de l'information.

Les techniques de reproduction jouent un rôle croissant dans les services d'information. Aussi, cette partie de la technologie mérite-t-elle une attention particulière. Elle englobe les procédés de copie, d'agrandissement et de réduction utiles aux bibliothèques, la technique des microfilms et des microfiches et l'archivage de sécurité.

Il en va de même pour la technologie du traitement des données et pour les moyens audiovisuels dans les diverses applications qu'en font les bibliothèques. A cet égard, l'étude des appareils et de leur utilisation doit être envisagée afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

4. L'Histoire des bibliothèques

Le quatrième domaine de la bibliothéconomie concerne l'histoire des bibliothèques, qui analyse les bases historiques sur lesquelles reposent les activités actuelles et futures des bibliothèques.

L'histoire des bibliothèques en Allemagne est partagée naturellement en grandes périodes : l'histoire des bibliothèques dans l'antiquité, au Moyen âge, du XV^e siècle au début du XX^e siècle, le développement des bibliothèques allemandes depuis 1945 et de même, le développement des bibliothèques étrangères. Tous les aspects de l'histoire comparée des bibliothèques devraient être pris en considération, car ils aident grandement à la compréhension du développement différencié des bibliothèques. L'histoire des bibliothèques doit traiter les bibliothèques comme partie intégrante de leur environnement socio-culturel et les interdépendances multiples entre les bibliothèques et leur environnement doivent être analysées avec soin.

5. Les Documents, leurs formes et leurs supports

Si les quatre premières parties de la bibliothéconomie qui viennent d'être exposées sont consacrées aux différents problèmes des bibliothèques elles-mêmes, la partie suivante concerne l'ensemble des *media* qui servent de support à l'information dans les bibliothèques. Ceux-ci doivent être correctement utilisés, non seulement par les bibliothécaires, mais aussi par les usagers, afin qu'ils en tirent le meilleur parti. Aussi l'étude des divers types de documents joue-t-elle un rôle non négligeable en bibliothéconomie.

Les problèmes de rangement et de classement, ainsi que les problèmes de conservation des supports d'information sont souvent liés à ceux de leur utilisation et de leur exploitation. Cette partie peut se diviser *grosso modo* selon les types de documents (manuscrits, livres et non-livres) et la nature matérielle de leurs supports.

A l'étude des manuscrits se rattachent essentiellement la paléographie et l'histoire de l'écriture puisque ces disciplines constituent la base pour le décodage et l'interprétation des textes écrits à la main. En étroite liaison, on trouve la codicologie et les problèmes de catalogage des manuscrits pour lesquels des méthodes spéciales de description et de classification ont été développées. Les manuscrits contemporains requièrent aussi des règles de catalogage qui leur soient adaptées.

Le chapitre le plus étendu de l'étude des documents reste l'étude du livre, qui se réfère à une longue tradition, puisque le livre a toujours joué et joue encore le rôle le plus important dans la plupart des bibliothèques. Sous cette rubrique, on peut aligner une série de sujets dont chacun constitue par lui-même une matière de recherche et d'étude : les incunables, l'histoire de l'imprimerie, l'illustration du livre, la reliure, le commerce du livre, l'édition et les différentes catégories de genres littéraires. A ceux-ci se rattachent, par exemple, les belles-lettres, la littérature populaire, les livres pour enfants et la documentation scientifique. Leur étude est à la fois diachronique et synchronique.

Les « non-livres » vont occuper une place croissante dans les bibliothèques. La recherche sur ces documents doit couvrir leur diversité formelle et leur évolution historique. Font partie de cette catégorie les canards, les pamphlets, les placards, les journaux, les périodiques, les feuilles volantes, les cartes, la musique imprimée, les brevets, les normes, les thèses, les rapports, toutes les microformes et les moyens audiovisuels... Cette énumération n'est pas exhaustive.

En dernier lieu, on doit mentionner l'étude des différents matériaux utilisés pour l'édition. Cette étude porte sur les matériaux eux-mêmes, leur production, leur conservation, et dans certains cas, leur interprétation, indépendamment de la forme des publications dont ils sont le support. Si on exclut les documents inhabituels, qu'on trouve rarement dans les bibliothèques du monde occidental — tels que les tablettes d'argile ou de cire et les feuilles de palmier — il s'agit d'étudier dans l'ordre chronologique, le papyrus, le parchemin et le papier. Puis viennent les *media* modernes, films, matériaux audiovisuels et supports magnétiques. L'étude de ces matériaux devra naturellement inclure les problèmes de leur restauration.

II. LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

La conception de l'enseignement de la bibliothéconomie à l'Université de Cologne repose sur l'analyse qui précède. L'organisation générale de l'enseignement est celle qui est en vigueur dans toute la Faculté des lettres de l'Université. Selon la tradition allemande, cet enseignement comprend une matière principale combinée avec deux matières secondaires. Les études durent au moins huit semestres et se terminent par l'examen de la maîtrise et la soutenance

de la thèse. Il existe une réglementation spécifique pour ces deux examens.

Pour la maîtrise, tout comme pour le doctorat, la bibliothéconomie peut être prise comme matière principale ou comme matière secondaire quelle que soit la combinaison de matières choisies.

Sur la base de cette réglementation, les possibilités d'étude de bibliothéconomie à l'Université de Cologne sont les suivantes :

1. l'étude de la bibliothéconomie comme matière principale dans une combinaison réunissant une matière principale et deux matières secondaires. Les quatre premiers semestres forment l'étude de base. Le but de cette étude est d'introduire l'étudiant aux principaux problèmes de la bibliothéconomie et de lui donner un aperçu des différents domaines de celles-ci. Il est conseillé à l'étudiant de consacrer un total de 27 heures hebdomadaires³ réparties sur les quatre trimestres à la matière principale. Durant ce cycle d'étude, quatre contrôles de connaissances sont exigés sous forme de travaux de séminaires ou d'exercices.

Cette étude de base se termine par un examen intermédiaire. Les modalités de cet examen sont fixées par le règlement général d'étude de l'Université. Normalement, cet examen se situe à la fin du 4^e trimestre d'étude. Pour la bibliothéconomie, il consiste en une interrogation orale de 30 minutes au cours de laquelle l'étudiant doit faire preuve de connaissances de base en bibliothéconomie théorique, en bibliothéconomie pratique, en histoire des bibliothèques et en typologie des publications.

Après cet examen, commence le cycle d'études approfondies habituellement de quatre semestres. Il est conseillé à l'étudiant de consacrer 53 heures hebdomadaires réparties sur les quatre semestres à la matière principale afin de totaliser les 80 heures requises pour obtenir la maîtrise. De plus, l'étudiant doit présenter une attestation de travaux écrits dans deux séminaires pour s'inscrire à cet examen.

L'examen de maîtrise consiste en un mémoire, une épreuve écrite et une interrogation orale. L'étudiant dispose de six mois pour rédiger son mémoire dans lequel il doit faire preuve de sa maîtrise des méthodes de recherche, ainsi que de sa capacité de raisonnement scientifique. L'épreuve écrite doit sanctionner sa capacité de s'exprimer avec précision et exactitude en un temps limité (4 heures) sur un sujet de bibliothéconomie étudié au préalable. L'interrogation orale qui dure 60 minutes porte sur les différentes matières de la bibliothéconomie, telles que la bibliothéconomie théorique, la bibliothéconomie pratique, l'histoire des bibliothèques, la technologie, les documents et leurs supports ;

3. *N.d.T.* : L'année universitaire est divisée en Allemagne en deux semestres. Une « heure hebdomadaire » est un cours d'une heure qui a lieu toutes les semaines pendant un semestre. L'étude complète d'une discipline littéraire requiert environ 80 « heures hebdomadaires » au cours de huit semestres, ce qui fait une moyenne de 10 heures de cours par semaine portant sur les différentes parties de la bibliothéconomie.

2. comme matière secondaire, la bibliothéconomie peut être étudiée en combinaison avec une matière principale et une autre matière secondaire. La durée des études est la même que pour l'étude de la matière principale. Ainsi, l'étudiant qui choisit la bibliothéconomie comme matière secondaire doit prévoir un total de 27 heures pour chacune des deux matières secondaires au cours du 1^{er} cycle. De même, quatre contrôles écrits sont exigés au minimum.

L'examen intermédiaire ne diffère pas de celui dans la matière principale ; cependant, l'étudiant ne subit pas un contrôle dans les trois matières, mais seulement dans deux à son choix.

Au cours du cycle d'études approfondies, l'étudiant s'adonne à la matière principale, comme il est dit plus haut. Il ne doit consacrer que 13 heures hebdomadaires réparties sur les quatre semestres à chacune des matières secondaires afin d'aboutir au total de 40 heures par semaine requises pour se présenter à l'examen de maîtrise.

Pour la bibliothéconomie étudiée comme matière secondaire, l'examen de maîtrise consiste en une interrogation orale de 30 minutes au cours de laquelle sont testées les connaissances sur les points cités plus haut ;

3. l'étude de la bibliothéconomie comme matière à option est possible en liaison avec l'étude d'une discipline enseignée à l'Université de Cologne à une Faculté autre que la Faculté de lettres.

L'organisation de cet enseignement est comparable à celle de l'enseignement de la bibliothéconomie comme matière secondaire. Il faut évidemment que les modalités d'étude de la matière principale en liaison avec laquelle cet enseignement s'effectue prévoit la possibilité de choisir une matière à option. Le contenu de cet enseignement optionnel est défini par les textes qui réglementent l'enseignement de la bibliothéconomie ;

4. l'étude de la bibliothéconomie comme enseignement complémentaire peut être menée quand l'étudiant a déjà terminé ses examens universitaires. Cet enseignement complète celui des matières dont l'étude exige un temps complet et ne s'accommode pas d'une matière secondaire. Cet enseignement seul ne peut conduire à un diplôme universitaire puisque les modalités générales d'examen exigent une étude combinée de plusieurs matières ;

5. l'étude de la bibliothéconomie après la licence en prolongement d'une étude antérieure de la bibliothéconomie en tant que matière principale ou secondaire.

Cet enseignement élargit ou approfondit la formation déjà obtenue et prépare l'étudiant au diplôme de doctorat. Le contenu du programme et les modalités d'examen sont fixés par les règlements généraux de la Faculté des lettres et par ceux qui régissent l'enseignement de la bibliothéconomie ; le contenu peut varier selon les enseignements déjà suivis par l'étudiant. Pendant cet enseignement, l'étudiant doit participer aux séminaires de doctorat. Les modalités d'examen déjà mentionnées s'appliquent également à cet enseignement. Pour obtenir le doctorat, il faut

rédigier une thèse et passer une épreuve orale. Celle-ci consiste en une interrogation de 60 minutes sur la matière principale et de 30 minutes pour chacun des deux sujets secondaires. Le programme de l'examen recouvre l'ensemble de la bibliothéconomie que l'étudiant ait étudié cette discipline comme matière principale ou secondaire.

La matière principale est celle dans laquelle a été choisi le sujet de thèse. Celle-ci doit consister en une recherche inédite, comporter des résultats scientifiquement valables et mettre en évidence la capacité du candidat à mener une recherche individuelle et à en présenter les conclusions avec clarté.

Ce tour d'horizon montre que deux autres formes d'enseignement de la bibliothéconomie ne sont pas possibles, à savoir l'enseignement de la bibliothéconomie comme deuxième matière principale, chacune ayant même importance et l'enseignement de la bibliothéconomie comme matière unique, c'est-à-dire sans l'adjonction d'une autre matière d'enseignement qui est pratiquée pour la médecine, le droit, les sciences et les techniques. Ces mêmes restrictions valent d'ailleurs pour toutes les disciplines enseignées à la Faculté des lettres.

Une dernière remarque concerne les langues étrangères exigées pour l'étude de la bibliothéconomie. Pour le diplôme de maîtrise, les modalités de contrôle prescrivent au moins une épreuve succincte de latin. Le doctorat requiert une épreuve approfondie de latin. Pour les candidats étrangers qui viennent de pays d'Asie ou d'Afrique, une exception est faite : ils peuvent substituer au latin une « autre langue classique », telle que le sanscrit, le chinois classique ou l'arabe. Mais, comme les bases historiques de la bibliothéconomie remontent au Moyen âge et même à l'antiquité classique, la connaissance du latin est impérative, car elle permet d'appréhender les liaisons multiples qui rattachent le présent au passé. Ceci est également vrai pour la terminologie où les influences anglo-américaines ne prédominent que de nos jours. Ainsi, il serait difficile, eu égard à son sujet même, de faire passer la bibliothéconomie dans le groupe des disciplines où l'étude d'une autre langue que le latin se justifie.

Une connaissance suffisante de l'anglais et du français est indispensable pour l'étude de la bibliothéconomie, puisque des recherches et des études importantes ont été publiées dans ces langues et notamment en anglais. Dans le même ordre d'idées, l'importance du russe ne doit pas être méconnue ; des connaissances en cette langue qui voit son importance s'accroître sont hautement souhaitables pour l'étude de la bibliothéconomie.

Pour clore cet exposé, il faut mentionner qu'il existe une agrégation de bibliothéconomie pour l'enseignement de cette discipline à l'Université de Cologne. Les modalités de ce diplôme stipulent que l'habilitation (*venia legendi*) doit correspondre à l'une des disciplines pour lesquelles il existe une chaire à l'Université. L'obtention de ce diplôme nécessite une thèse de recherche de haut niveau, une leçon probatoire suivie d'une discussion et d'une leçon inaugurale. La thèse doit attester la capacité

du candidat à s'adonner à la recherche et contribuer de la sorte au progrès de la science dans les matières dans lesquelles il postule l'agrégation. La leçon probatoire, par l'exposé d'une question et sa discussion, doit révéler les aptitudes du candidat à donner un enseignement de niveau scientifique. La délivrance du diplôme de l'habilitation donne le droit au titre de maître de conférence, mais ne donne pas *ipso facto* un poste et une rémunération. Un maître de conférence, entre autres charges, doit assurer au moins une heure de cours par semestre.

Cet exposé se proposait de donner un aperçu succinct de l'organisation et du contenu de l'enseignement de la bibliothéconomie à l'Université de Cologne. Il ne lui appartenait pas d'entrer dans le détail de chaque matière. On assiste actuellement à une mutation de matières que recouvre la bibliothéconomie et des conceptions différentes de cette discipline ont jour aujourd'hui comme dans le passé ainsi que le montre, par exemple, la diversité des solutions que proposent sur ce point les spécialistes de la bibliothéconomie des pays de l'Est. Puisse le modèle de Cologne contribuer à stimuler et à enrichir le débat sur cette question.

Paul KAEGBEIN

*Professeur de bibliothéconomie
à l'Université de Cologne*

N.d.T.

Cette communication présentée au séminaire « Livre et bibliothèque dans la société » tenu à Varsovie en juin 1980 (*cf. Bull. Bibl. de France*, t. 25, n° 12, déc. 1980, p. 604-605) est suivie d'une importante bibliographie.

A titre de comparaison, sont présentés ici les sujets que Robert M. Hayes, doyen de l'École de bibliothéconomie et de science de l'information, à l'Université de Los Angeles, a retenus comme éléments fondamentaux d'un programme de base.

A. Information et environnement

- 1 - la société et ses besoins d'information
- 2 - la production et l'utilisation de l'information
- 3 - économie de l'information
- 4 - liberté intellectuelle et liberté de l'information

B. Milieu professionnel

- 1 - histoire de la profession
- 2 - associations professionnelles
- 3 - responsabilités professionnelles
- 4 - contexte institutionnel : bibliothèques, gestion de l'information dans l'industrie, centres d'information dans les domaines scientifiques et technologiques, archives

C. Accès aux documents

- 1 - le livre : histoire du livre et de l'édition, le commerce du livre, le livre comme produit, bibliologie
- 2 - les autres *media* : journaux et autres revues, moyens audiovisuels, moyens informatiques
- 3 - choix et acquisitions
- 4 - description catalographique et classification (des livres et des autres *media*)
- 5 - description bibliographique signalétique et analytique
- 6 - services automatisés de catalogage
- 7 - bibliographies nationales, catalogues collectifs
- 8 - prêt interbibliothèque et coopération

D. Accès au contenu de l'information

- 1 - organisation des connaissances : histoire, théorie, technique
- 2 - vedettes d'autorité, thesauri, classifications
- 3 - catalogage matières
- 4 - indexation et analyse
- 5 - bibliographies spécialisées
- 6 - instruments de référence
- 7 - besoins des utilisateurs et méthodes de référence
- 8 - recherche en conversationnel
- 9 - services d'information et de références
- 10 - stockage et recherche de l'information automatisée
- 11 - science de l'information et documentation

E. Gestion des institutions

- 1 - gestion du personnel
- 2 - comptabilité et budget
- 3 - comptabilité de direction
- 4 - planification, construction et équipement de bibliothèques
- 5 - réseaux : organisation et maintenance
- 6 - ordinateur et administration
- 7 - gestion de l'automatisation

F. Connaissances complémentaires

- 1 - langues étrangères
- 2 - statistiques, méthodes quantitatives
- 3 - ordinateur (programmation, interface homme-machine)
- 4 - relations inter-personnelles et communication
- 5 - analyse de système, conception et évaluation
- 6 - méthodes de recherche